



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2015-0735
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Odyssey Ultra A (un produit d'association de l'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve)
Numéro d'homologation : 31353
Matières actives (m.a.) : Imazéthapyr et imazamox
Numéro de document de l'ARLA : 2544029

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter une nouvelle culture (les féveroles à petits grains) sur l'étiquette du produit Odyssey Ultra A (un produit d'association de l'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

L'usage sur les féveroles à petits grains (gourganes sèches) correspond au profil d'emploi homologué de l'imazéthapyr et de l'imazamox sur les féveroles à petits grains. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux après l'application ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle à ces matières actives présentes dans les produits homologués. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus chimiques dans les aliments n'a été soumise à l'appui de l'utilisation du produit Odyssey Ultra A (un produit d'association de l'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve) sur les féveroles à petits grains. L'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve doit être appliqué selon des doses et des délais similaires ou plus restrictifs que le mélange en cuve actuellement homologué composé d'imazéthapyr et d'imazamox (herbicide Odyssey WDG; numéro d'homologation 25111) et de séthoxydime (herbicide Poast Ultra liquide émulsifiable; numéro d'homologation 24835). On dispose de données adéquates sur les résidus dans les aliments, et des limites maximales de résidus (LMR) sont établies pour l'imazéthapyr, l'imazamox et le séthoxydime pour les gourganes sèches. Par conséquent,

l'exposition aux résidus d'imazéthapyr, d'imazamox et de séthoxydime dans et sur les denrées à base de féveroles à petits grains traités ne devrait pas augmenter, et elle ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'ajout des féveroles à petits grains sur l'étiquette accroît la surface de terres pouvant être exposée à l'imazéthapyr et à l'imazamox, mais la dose d'application n'est pas plus élevée, ce qui fait que le risque environnemental pour les organismes non visés n'augmentera pas, à condition de respecter les mesures d'atténuation figurant sur l'étiquette.

Les énoncés sur l'étiquette et l'évaluation des zones tampons effectuée pour le produit précédemment homologué (Odyssey Ultra A) ne changent pas et sont adéquats pour le produit Odyssey Ultra A (produit d'association de l'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve). Aucun énoncé supplémentaire concernant la protection de l'environnement n'est requis sur l'étiquette.

Les mises en garde relatives à l'environnement sur l'étiquette proposée sont adéquates, à condition que le produit soit appliqué au sol.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient une justification scientifique ainsi que des données sur la gestion de la résistance et les homologations précédentes. Les renseignements soumis appuient la valeur du concept d'Odyssey Ultra en mélange en cuve (Odyssey Ultra A + Odyssey Ultra B) sur les féveroles à petits grains.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements présentés concernant le produit, Odyssey Ultra A (un produit d'association de l'herbicide Odyssey Ultra en mélange en cuve), et les juge suffisants pour ajouter les féveroles à petits grains sur l'étiquette.

References

PMRA Number	Reference
2519187	2015, Waiver Request for the Exemption from Part 10, Value for the Addition of Faba Beans to Odyssey Ultra A and Odyssey Ultra B, Components of the Odyssey Ultra Herbicide Tank-Mix, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.